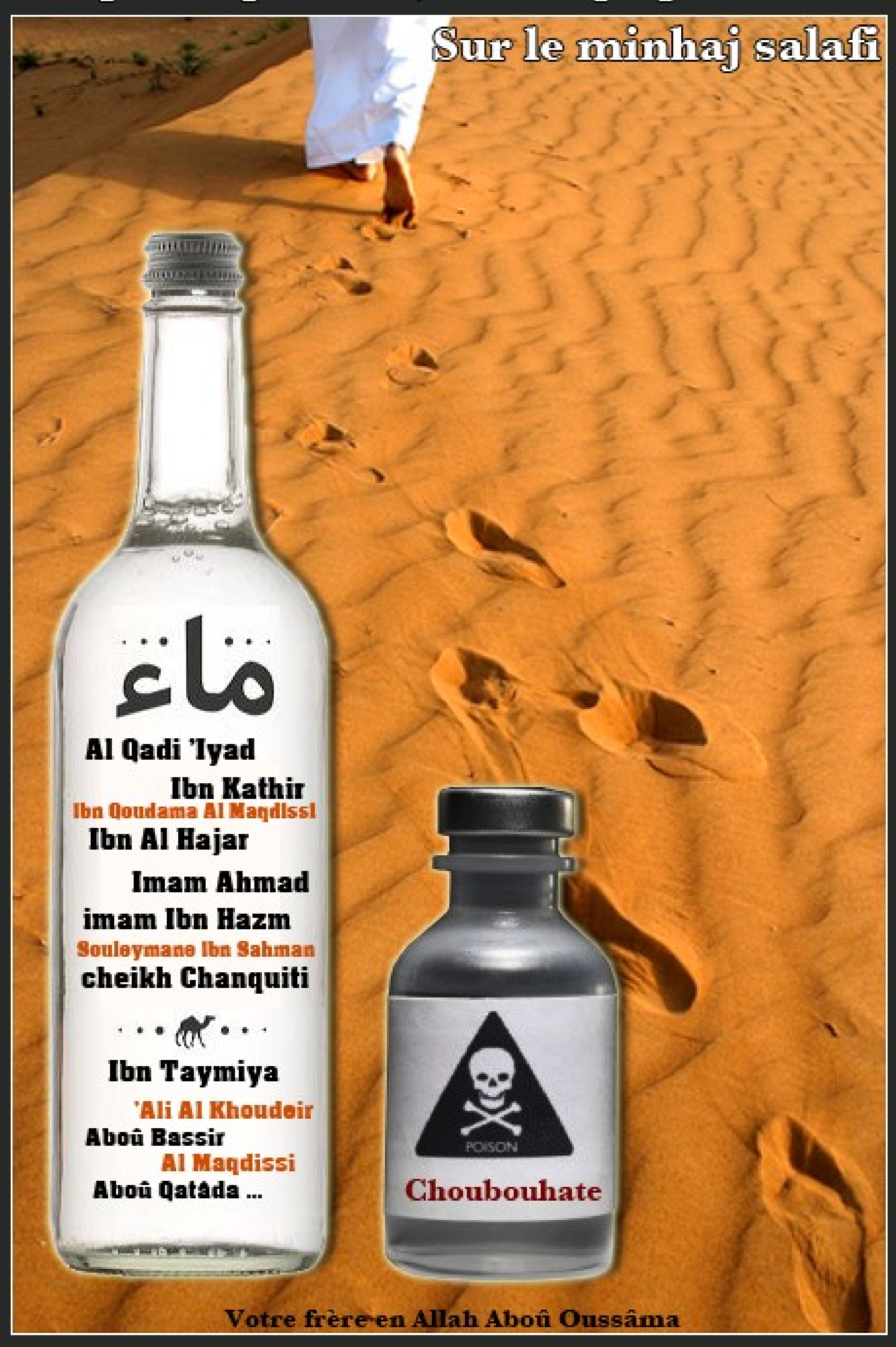

La réponse qui suffit, à celui qui prétend être
Sur le minhaj salafi
ماء
Al Qadi 'Iyad
Ibn Kathir
Ibn Qoudama Al Maqdissi
Ibn Al Hajar
Imam Ahmad
imam Ibn Hazm
Souleymane Ibn Sahman
cheikh Chanquiti
Ibn Taymiya
'Ali Al Khoudeir
Aboû Bassir
Al Maqdissi
Aboû Qatâda ...
POISON
Choubouhate
Votre frère en Allah Aboû Oussâma

«La réponse qui suffit, à celui qui prétend être sur le minhaj salafi»

"الجواب الكافي إلى من يدّعي بأنه على المنهاج السلفي"

بسم الله الرحمن الرحيم

Parmi les sectes à qui il a été laissé un vaste champs libre afin de corrompre et détourner la jeunesse musulmane du véritable tawhid, il y a ce groupe qui s'auto-proclame " Salafis " .

A leur tête, des savants gouvernementaux injustement nommés " grands savants" qui deviennent vite à leur yeux la première source de référence, passant même -pour les plus malades d'entre eux- avant la parole d'Allah et de Son messager.

Cette secte n'est qu'en vérité, la meilleure arme qu'ont trouvé les tawâghites parmi les gouverneurs arabes pour se maintenir au pouvoir, utilisant leurs grands savants pour émettre des fatâwa qui consolident et incitent les musulmans à leurs obéir et à ne surtout pas se soulever contre eux malgré leur mécréance manifeste, leur traîtrise envers la oumma, que seul celui à qui Allah a privé de la lumière de sa révélation est incapable de voir.

Comme on le dit : Le poison est inefficace si celui-ci est placé dans un verre vide, car facilement repérable, à-contrario, dans le but de tuer sa victime, rien de mieux que de le mélanger à une boisson délicieuse.

Voilà le travail de certaines des références que l'on trouve chez ce groupe, malheureusement trompé, par ceux qui injectent le poison de l'égarement dans le goût délicieux que ressentent les gens de la foi, mélangeant le vrai au faux, afin de propager la 'aquida des mourjia par le biais d'ambiguïtés au sujet desquelles nos pieux prédécesseurs sont innocents.

Voici un échantillon de ce poison qu'a injecter l'égareur égaré dénommé 'Ali Hassan Al Halabi dans la préface de son livre " at tahzir min fitnati at- takfir " (la mise en garde contre le fléau du takfir).

J'ai choisis cette ambiguïté, car elle revient souvent à la bouche des "pseudo-salafis" qui la brandissent tel un slogan, sous l'étendard du irja et du conformisme aveugle.

La voici comme suit :

(Un pseudo salafi pourrait vous dire)

" *Votre minhaj n'appelle qu'à la fitna, à faire couler le sang des musulmans, j'ai bien lu les écrits de certains de vos pseudo-savants comme Aboû Bassir, Maqdissi et pire Aboû Qatâda.*

Ils prêchent tous le takfîr des houkkam et le fait de sortir contre eux pour les destituer et établir un état islamique.

Je sais qu'il faudrait un état islamique, mais... pas de cette manière, vous ne faites que la fitna, vous les takfiri kawârij !

Comportez vous comme nos salafs à l'instar de l'imam Ahmad lorsqu'il fut questionné en son temps, à savoir s' il était permis de sortir contre le Ma3moun (gouverneur Mou'tazilli de son époque)

Il répondit : *"SubhanAllah... le sang... le sang... Je ne vois pas cela et je n'ordonne pas cela,* ***la patience dans la situation dans laquelle nous sommes est meilleure qu'une fithna dans laquelle le sang serait versé****, les biens des musulmans rendus licites et de voir violer ce qui est sacrée."*

Regardez bande de takfiri, l'imam Ahmad veut préserver le sang... le sang... et vous vous voulez faire couler le sang ?

Comment pouvez-vous dire que les " moujâhidines " sont dans la vérité aujourd'hui alors qu'ils sortent au jihad contre les houkkams, et font couler le sang ? »

Réponse :

Je commencerai -par la permission d'Allah et Sa grâce- cette modeste réponse par un extrait de l'ouvrage de cheikh Aboû Mohammed al Maqdissi, tiré de son livre " tabsir al 'ouqala ", ou le cheikh nous explique le pourquoi de l'invalidité d'une telle ambiguïté, **il nous répond comme suit :**

« La parole de l'imam Ahmad concerne les détenteurs de l'autorité à son époque -quelque-soit le degré d'injustice qu'ils ont atteint- et il n'est en aucun cas permis de l'appliquer sur les tawâghites de la mécréance qui se sont accaparés le droit à la légifération...

Les gouverneurs à son époque avaient prêté allégeance à la religion d'Allah, à sa législation et se conformaient à appliquer Sa loi, malgré qu'ils commirent des désobéissance et de l'injustice. La fitna (mentionnée par l'imam Ahmad) n'était que relative à un sujet précis parmi les thèmes qu'englobe cette religion qui concernait la création du Coran, qui est donc un sujet ayant attrait aux noms et attributs divins appelées aussi "questions scientifiques" comme l'ont dénommé certains parmi les gens de science.

La majorité d'entre eux (al joumhour) considèrent l'excuse de l'ignorance dans beaucoup de ces sujets et l'absence de takfir de l'individu précis qui tomberait dans ce genre de déviances, sauf après que lui soit établie la preuve. (Les sujets dont parle le cheikh ici sont comme le mentionne le cheikh 'Ali Al Khoudeir des sujets subtils connu des savants -à-contrario des gens de la masse- comme la question du destin, la dénomination de la foi, les noms et attributs divins, sans prendre en compte les extrémistes d'entre eux, trad)

Tandis que ceux de notre époque sont les imams de la mécréance au sujet desquels Allah dit : " combattez alors les chefs de la mécréance car, ils ne tiennent aucun serment - peut-être cesseront-ils **?** " (Tawba v.12)

Ces législateurs apostats qui gouvernent avec avec les lois mécréantes... écoute-donc ce que disent les savants de la sunna à leur égard :

قال القاضي: فلو طرأ عليه كفر وتغيير للشرع أو بدعة؛ خرج عن حكم الولاية وسقطت طاعته ووجب على المسلمين القيام عليه وخلعه ونصب إمام عادل إن أمكنهم ذلك، فإن لم يقع ذلك إلاّ لطائفة؛ وجب عليهم القيام بخلع الكافر

Al Qâdî 'Iyâd -rahimahoullah- a dit : " S'il survient de sa part une mécréance -c'est à dire le gouverneur- et une modification de la législation (d'Allah) ou une innovation, **il est exclu du droit à la gouvernance et l'obligation de lui obéir disparaît.** Il est alors obligatoire aux musulmans de se soulever contre lui, de le destituer et de mettre -à sa place- un imam juste si cela est en leur capacité. Et si cela ne peut se produire que par un groupe d'entre eux, il leur est obligatoire de destituer le mécréant " (explication de sahih Mouslim par l'imam Nawâwî 12/229)

Et al Hâfidh Ibn Kathîr -rahimahoullah- dit au sujet du verset: " Est-ce donc le Houkm de la Jahiliya (jugement du temps de l'Ignorance) qu'ils cherchent? Qu'y- a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ? " (sourate al maïda v.50)

ينكر تعالى على من خرج عن حكم الله المحكم المشتمل على كل خير الناهي عن كل شر وعدل إلى ما سواه من الآراء والأهواء والإصطلاحات التي

وضعها الرجال بلا مستند من شريعة الله كما كان أهل الجاهلية يحكمون به من الضلالاتوالجهالات بما يضعونها بآرائهم وأهوائهم وكما يحكم به التتار من السياسات الملكية المأخوذة عن ملكهم جنكز خان الذي وضع لهم الياسق وهو عبارة عن كتاب مجموع من أحكام قد اقتبسها عن شرائع شتى من اليهودية والنصرانية والملة الإسلامية وغيرها وفيها كثير من الأحكام أخذها من مجرد نظرة وهواه فصارت في بنيه شرعا متبعا يقدمونها على الحكم بكتاب الله وسنة رسول الله صلى الله عليه وسلم فمن فعل ذلك فهو كافر يجب قتاله حتى يرجع إلى حكم الله ورسوله فلا يحكم سواه في قليل

« *Allah -Ta'âlâ- blâme celui qui quitte Sa loi, contenant le bien tout entier, et s'opposant à tout le mal, et revient à autre que Lui, à des opinions, des désirs, des règlements instaurés par des hommes sans aucune référence à la loi d'Allah, comme le faisaient les païens : Ils jugeaient entre les gens avec des égarements et des ignorances instaurés par leurs opinions et leurs désirs. C'est également ce que font les Tatars, ils gouvernent par une politique royale inspirée de leur roi Gengis Khan, qui leur avait inventé le « Yâsiq » qui est le nom d'un livre compilant des règles qu'il avait tiré de diverses lois juives, chrétiennes, islamiques et autres…*

Mais il y a aussi dans cette loi beaucoup de règles inventées de toute pièce qu'il (Gengis Khan) a tiré de sa propre opinion et de ses désirs. Cette loi est devenue chez ses descendants une loi suivie, qu'ils mettent en priorité à la loi d'Allah et la sounnah de Son messager, salla llahou 'alayhi wa sallam. Quiconque fait cela est un mécréant qu'il est obligatoire de combattre jusqu'à ce qu'il revienne à la loi d'Allah et de Son messager, et qu'il l'applique, que ce soit dans les grandes ou les petites affaires. »

Et Al hâfidh Ibn Al Hajar a dans fath al bârî -kitâb al ahkam- (chapitre l'écoute et l'obéissance à l'imam tant que cela n'est point une désobéissance) rapporté le hadith de 'Oubâda ibn Sâmit qui se trouve dans al Boukhârî concernant l'écoute et l'obéissance :

« Nous avons prêté allégeance au Messager d'Allah pour écouter et obéir, dans l'aisance comme dans la gêne, qu'il s'agisse d'un acte contraignant ou facile, y compris en sacrifiant notre propre intérêt. En outre, nous avons prêté allégeance pour ne pas nous soulever contre ceux qui exercent le commandement **sauf si nous voyons de leur part une mécréance manifeste à propos de laquelle nous tenons un argument d'Allah »**

Il dit concernant ce hadith : "*Il doit être destitué pour cause de mécréance, et ceci à l'unanimité, et il est obligatoire à tout musulman de se dresser pour accomplir cela. Celui qui en a la capacité en sera récompensé, celui qui s'en dissuade est pécheur, quand à celui qui en est dans l'incapacité, il devra émigrer de cette terre* "

Les tâwâghites mécréants de cette époque qui combattent (l'islam), et pour lesquels les mourjia ont soumis leurs plumes afin de les défendre, ainsi que pour dénigrer les (véritables) monothéistes, il ne doit en aucun cas leur seoir des paroles autres que celles des gens de science que nous avons mentionné. (celle qui parle du comportement à adopter face à eux en cas de mécréance manifeste de leur part, donc leur destitution du pouvoir).

Pas comme a fait ce trompeur ('Ali Hassan al Halabi) en faisant usage de la parole de l'imam Ahmad à leur égard, alors que la parole de l'imam de l'imam Ahmad vise l'interdiction de sortir contre les imams coupable d'injustice, puisque tout le monde sait de ce dernier (l'imam Ahmad) ne bannissait pas de l'islam les détenteurs de l'autorité de son époque, parce que sa parole : "*Celui qui dit que le Coran est créée est mécréant* " est une chose, mais le fait de l'assigner à un individu précis en est une autre. Il estimait que ce genre de propos étaient de la mécréance et nommait le propos en lui même ainsi (cad mécréance), mais comme le mentionne cheikh al islam Ibn Taymiya à son sujet, il ne bannissait pas de l'islam tous les individus qui prononçaient ce genre de propos de façon précise à son époque, car ceci est un thème au sujet duquel il est nécessaire d'établir la preuve (avant bannissement).

Et cheikh al islam a parlé dans ces fatâwa (12/184) de ce sujet, mentionnant que l'imam Ahmad et d'autres savants bannissaient de la sphère de l'islam des jahmiya et ceux du même rang parmi les gens de l'innovation, évoquant également la divergence entre les savants concernant ce thème et rapportant les paroles des gens de sciences : « *Ils disaient certes : "celui qui dit telle chose est mécréant " celui qui entend ça croit forcément que cela englobe toute personne qui prononce ce propos, sans méditer sur le fait que le verdict de takfir a ses conditions et ses empêchements qui peuvent être absents sur cas de l'individu précis, et que le takfir sous sa forme absolue n'implique pas nécessairement le takfir de l'individu précis, sauf dans le cas ou se réunissent les conditions et que les empêchements sont absents. Ce qui démontre tout ceci, est le fait que l'imam Ahmad et l'ensemble des imams qui ont affirmé ces généralités (celui qui dit telle chose est mécréant) ne rendaient pas mécréant de façon précise la plupart de ceux qui tenaient ce genre de propos* »

(majmou' al fatâwa 487/12)

<u>Et il dit aussi :</u> "*L'imam Ahmad à fait directement fait face aux jahmiya qui l'ont appelé à croire en la création du Coran et la réfutation des attributs divins, l'éprouvant lui, ainsi que les autres savants de son époque. Ils ont également fait subir des épreuves aux croyants et aux croyantes qui n'étaient pas en accord avec leur méthodologie jahmi, par les coups, l'emprisonnement, la mort et l'exil...*

Jusqu'à sa parole... *Ensuite l'imam Ahmad invoqua en faveur du calife et le reste de ceux qui l'ont frappé, emprisonné et demanda à Allah de leur pardonner, les amnistia de ce qu'il lui firent subir comme injustice ainsi que leur prêche vers cette parole qui est une mécréance. Et s'ils eurent été des apostats, il ne lui aurait pas été permis d'invoquer le pardon en leur faveur, car la demande de pardon en faveur des mécréants est interdite d'après le Coran, la sunna et le consensus.*

Ces paroles et ces attitudes qu'il adopta, lui, ainsi que d'autres parmi les imams, sont manifestes concernant le fait qu'ils ne bannissaient pas de façon précise chaque individu parmi les jahmiya qui tenaient des propos tels que la création du Coran ou encore qui niaient la vision d'Allah dans l'au-delà.

Il est certes rapporté de Ahmad ce qui démontre qu'il rendit mécréant un groupe de façon précise pour cela (la création du coran ect...), et ceci, soit parce qu'il est mentionné de sa part deux versions, ce qui est discutable, soit parce que cette question est sujette à un développement, on dirait donc : L'individu qu'il rendit mécréant de façon précise concerne celui au sujet duquel une preuve montre que pour son cas les conditions du takfir sont réunies et les empêchements absents. Et celui qu'il ne rendit pas mécréant, à pour cause l'absence de tout cela, en dépit du fait que l'imam Ahmad affirma leur mécréance à tous de façon générale.

(majmou' al fatâwa 488/12)

Donc médite attentivement, car il se manifeste à toi très clairement que l'imam Ahmad considérait que les propos liés à la création du coran étaient de la mécréance (de manière générale), mais qu'il ne rendait pas mécréant tous les individus tenant ce genre de propos de façon précise.

Et ceci démontre clairement de la même façon, qu'il n'a point bannit les détenteurs de l'autorité en son temps, (mais) invoqua le pardon en leur faveur, les amnistia de ce qu'ils lui firent subir ... et s'ils eurent été apostats, il ne lui aurait pas été permis d'invoquer le pardon pour eux.

Et à travers ce qui vient d'être dit, tu peux t'apercevoir que la parole de l'imam Ahmad qu'a rapporté Al Halabi concernant la patience face aux gouverneurs de son époque, ne coïncide pas avec le cas des gouverneurs d'aujourd'hui, sauf afin de de tromper et de mélanger le vrai aux faux.

Al hafidh ibn Hajar rapporte dans fath al bârî (chapitre Les émirs de Qoureich) que Ibn Tîn (ou Tayyin) a dit : "*Les savants sont certes unanimes quant au fait que lorsqu'il -le calife- appelle à la mécréance ou qu'il appelle à ou une innovation, on se soulève contre lui. Cependant ils ont certes divergé dans le cas où celui-ci usurpe les biens, fait couler le sang et que les droits sacrés sont violés, si oui ou non nous devons nous soulever contre lui.*"

Al hafidh Ibn Al Hajar a approuvé sa parole concernant le consensus qu'il rapporte ayant attrait au fait de sortir sur le gouverneur mécréant, et il continu ensuite en disant : "*Par contre, au sujet de sa prétention du consensus concernant le soulèvement contre le calife quand celui-ci appelle à une inovation, cette prétention est rejetée, sauf si cette dernière conduit à une mécréance manifeste, en dehors de ça, le Ma3moun Al Mou'tassim et Al Wâthiq (califes à l'époque) ont certes invité vers une innovation lié à la parole de la création du coran, et ont punit les savants (qui s'opposaient à cela) par la mort, les coups, la prison et toutes sortes d'humiliations, malgré cela, personne n'a dit qu'il était obligatoire de sortir contre eux pour cela, et ceci dura pendant quelques dizaines d'années jusqu'à que al Moutawakkil devienne détenteur de l'autorité, éradiqua ce fléau et ordonna la manifestation de la sunna* "

Donc regarde attentivement leurs paroles concernant les gouverneurs mécréants... qui coïncide parfaitement avec notre situation actuelle.

Et ensuite médite attentivement leurs paroles concernant les gouverneurs injuste ou innovateurs, qui se conforment aux lois et à la législation d'Allah, <u>c'est ce cas qui coïncide (en réalité) avec la parole de l'imam Ahmad au sujet du fait de préserver le sang et d'éviter la fitna</u>.

(Fin de la parole de cheikh Al Maqdissi, tirée de son livre tabsir al 'ouqala)

Ensuite, nos contradicteurs prétendent que la pire fitna soit le fait que le sang des musulmans soit versé, mais n'est-il pas déjà le cas en Afghanistan, en Iraq, au Kachmir, en Tchétchénie, aux philippines, en Somalie et dans le reste du monde ?

Ou alors considéreriez-vous que ceux ne sont pas nos frères ? ou alors méritent-ils peut-être une telle humiliations ?

N'ont-ils pas le droit de se défendre alors qu'ils sont agressés de toute part ?
«Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que vraiment ils sont lésés; et Allah est certes Capable de les secourir - » (Coran, 22 : 39).

"Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu'Allah est avec les pieux" (9:36).

N'est-ce pas la fitna de voir nos soeurs et nos mères violées par les fils des porcs et des singes partout dans le monde, sachant que certaines de nos vertueuses portent aujourd'hui les enfants des croisées dans leur ventre, subhannAllah !

Allah ne dit-Il pas : "Et qu'avez vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles : hommes, femmes et enfants qui disent : "Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur." (Sourate an-Nisa' ; 75)

Dénigreriez-vous ceux qui ont lu le Coran, sont tombés sur ce verset, puis qui en regardant la situation actuelle, les faibles parmi les musulmans tués, homme et enfants , l'honneur de nos soeurs et de nos mères souillé, ont quitté leurs propres familles et leur confort pour secourir leur oumma blessée et humiliée?

Est-ce dû à une ignorance de votre part ? ou bien, vos coeurs sont-ils malades, remplis d'hypocrisie et de doutes ainsi que de haine envers les musulmans qui font ce que vous ne pouvez, ou ne voulez pas faire?

Allah dit : "Mohammed est le messager d'Allah, et ceux qui sont à ses cotés sont durs envers les mécréants, doux et miséricordieux entre eux..."

Avez-vous compris ce verset à l'envers ?

Allah n'a t-Il pas ordonné à son messager : {Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux; l'Enfer sera leur refuge, et quelle mauvaise destination}

Notre Seigneur nous ordonne de lutter et d'être rude envers les mécréants et les hypocrites.

Soit vous ne distinguez pas qui sont les mécréants des croyants, les hypocrites des gens vertueux, ce qui me paraît fort possible vu votre 'aquida, soit vous avez préféré les prendre comme alliés, puisse Allah vous préserver d'une telle chose.

Est-ce ceux au sujet desquels Allah a dit : « Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers, Allah est en vérité avec les bienfaisants. » (Sourate al-Ankabut ; 69) que vous traitez d'égarés ? à moins que vous ne vous sentiez mieux guidés...

L'imam qortobi L'Imam Al Qortobi dit dans son Tafsir : «Soufiân Ibn 'Ouyaynah a dit: « *Lorsque vous voyez que les gens divergent (sur des sujets), suivez ce sur quoi sont les Moudjahidines, et les combattants aux postes-frontières car Allah Ta'aala dit : « Nous les guiderons certes sur Nos sentiers »*

Est-ce vous les victorieux qui auront les plus hauts rangs au Paradis , vous, les prétendus salafis, ou bien ceux qu'Allah désigne dans ce verset **:** "{Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, ont les plus hauts rangs auprès d'Allah... et ce sont eux les victorieux }

Notre but ici n'est pas de prétendre que nous faisons partis de ces gens là, malheureusement ! Mais simplement de

blanchir l'honneur de nos frères moujâhidines qui est souillé et entaché par votre venin que vous ne cessez de cracher à leur encontre, espérant par ceci nous conformer à la parole d'Allah : " Certes les musulmans sont des frères... " et aussi: " Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres "

Personne ne prétend être dans la vérité absolu, sauf celui qui se croit à l'abri de la ruse d'Allah...

Comment pouvez-vous affirmer avec certitude être sur la vérité avec cette salafiya à des années lumière du minhaj des vétitables salafs sâlah. Nous pensons pour notre part que cela n'est qu'une pure prétention "Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et C'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés"(An-Nahl (Les Abeilles), v. 125).

Wallahi nous ne souhaitons que le rassemblement de la oumma, mais se réunir est une chose, encore faut-il se réunir sur le véritable tawhid, celui avec lequel furent envoyé tous les messagers comme Allah nous l'a informé : " Nous avons certes envoyer dans chaque communauté un messager, (pour le dire) adorez Allah et écartez-vous du tâghout "

Comment pourrions-nous nous réunir alors vous êtes de ceux qui défendent et polémiquent le plus en faveur des tawâghites que sont ces gouverneurs apostats qui ont substitué la chari'a d'Allah par la démocratie, se référants à celle-ci dans toutes les affaires et les litiges des musulmans s'opposant ainsi à la parole d'Allah : « Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » Sourate4 Verset 59) ainsi que « Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence] » (sourate 4 verset 65.)

<u>وقال الشيخ الشنقيطي في "أضواء البيان</u>

(والعجب ممّن يحكّم غير تشريع الله ثمّ يدّعي الإسلام)

<u>Le cheikh Chanquiti dans adwa al bayân dit:</u> « *Etonnant est le cas de celui qui se réfère à une législation autre que celle d'Allah, puis ensuite prétend être musulman* »

Ils imposent cette idole moderne qu'est la démocratie aux musulmans, les enferment, tuant même ceux qui ne veulent pas se soumettre à ces lois forgées par les hommes, et finissent par forcer les autres à la prendre pour juge malgré la parole d'Allah : « N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le taghout, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. » Sourate 4 Verset 60

<u>وقال الشيخ الإمام محمد الأمين الشنقيطي في "أضواء البيان"</u>
(كلّ تحاكم إلى غير شرع الله فهو تحاكم إلى الطاغوت) :

<u>Cheikh al imam Mohhammed Amin Chanquiti dit dans adwa al bayân</u> : "*Toute demande de jugement à autre que la loi d'Allah est une demande de jugement au tâghout*" (7/65)

Ne faites-vous donc pas la différence entre celui se conforme à la loi d'Allah dans ces jugements, la prend comme référence dans tout les litiges, mais qui par injustice ou passions, ou faiblesse ou à cause d'un pot de vin délaisserait dans un -ou plusieurs- cas précis le jugement d'Allah sans que cela ne soit lié à un reniement (jouhoud) ou encore à un istihlal (rendre licite) ?

Et entre celui qui s'approprierait le droit de légiférer (des loi qu'Allah n'a pas permis, et non des lois administratives qui ne contredisent pas la chari'a) qui se mettrait ainsi alors au rang de divinité et d'associé à Allah ?

«Ou bien auraient-ils des associés qui leurs auraient établi des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permis ? » (Sourate 42 - verset 21)

<u>Quel bel exemple donné par cheikh Aboû Mohammed al Maqdissi pour vous faire comprendre la différence entre les deux cas :</u>

Le cas d'un musulman qui jeune le ramadan, reconnaît son caractère obligatoire, mais qui par passion, envie, faiblesse ou que sais-je encore... délaisse certains jours de jeune, sans jouhoud (reniement) et sans rendre son acte licite (istihlal) ?

C'est un pécheur, me direz-vous, qui n'est pas mécréant tant qu'il ne renie pas son caractère obligatoire (jouhoud) ou considère cela comme une chose permise (istihlal). Et peut importe le nombre de jours qu'il délaisse cela n'atteint pas le degré de la mécréance tant qu'il ne renie pas, ou rend permis son acte.

Et le cas du "musulman" qui jeune tout le mois de ramadan, mais en vouant son jeune à un autre qu'Allah, celui-ci a certes commis par cela de l'association majeure, car il a détourné un droit exclusif n'appartenant qu'à Allah, ici l'adoration, à un autre que Lui. Et personne parmi les savants dignes de considération n'a émis comme avis que le fait de détourner une adoration pour autre qu'Allah n'est pas de l'association majeure et de la mécréance, tant que son auteur ne le rend pas licite (istihlal) ect... Mais il est pluôt associateur, donnant à Allah des égaux dans une des spécificités qui lui sont exclusivement réservées, comme le droit exclusif à l'adoration, donc ne peut être musulman.

De la même façon, celui qui se conforme à la loi d'Allah qui est sa référence en matière de jugement, mais la délaisse dans certains cas précis pour diverses raisons... sans renier son caractère obligatoire (jouhoud) ni rendre son acte licite (istihlal) est comparable au premier exemple du jeuneur plus haut, même si son péché est pire et que le premier étant donné que cela est du koufr douna koufr (mécréance mineure) et donc pire que l'adultère, boire du vin ect...

Tandis que celui qui associe à Allah dans son jugement en s'appropriant le droit total de légiférer, qui est un droit qui n'appartient de façon total qu'à Allah, se met donc en position d'égal à Allah, il est idolâtre, tout comme celui qui se réfère à une autre loi que celle d'Allah en matière de jugement à certes détourné une adoration qui ne doit être voué qu'Allah, ici le tahâkoum (demande de jugement) pour autre qu'Allah, et a donc commis de la grande association, ce qui fait de lui un associateur, sans que ne soit conditionné par un quelconque jouhoud (reniement) ni istihlal (rendre permis). Il est donc comparable à celui qui détourne sont jeune pour autre qu'Allah, les deux sont associateurs.

Qui nous précède dans cette parole ? (risque d'être votre question).

Qui dit que l'association à Allah dans sont jugement est comparable à l'association à Allah dans son adoration?

La réponse est Allah, dans le Coran comme le souligne le cheikh Mohammed Amin Chanquiti dans son tafsir au sujet des deux versets: « Quiconque, donc espère rencontrer son Seigneur qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur." et aussi « Et Il n'associe personne à Son jugement. »

والإشراك بالله في حكمه، والإشراك به في عبادته كلها بمعنى واحدلا فرق بينهما البتة فالذي يتبع نظاماً غير نظام الله أو غير ما شرعه الله، و قانونا مخالفا لشرع الله من وضع البشر معرضا عن نور السماء الذي أنزله الله على لسان رسوله.. من كان يفعل هذا هو ومن كان يعبد الصنم ويسجد للوثن لا فرق بينهما البتة بوجه من الوجوه فهما واحد وكلاهما مشرك بالله: هذا أشرك به في عباداته، وهذا أشركبه في حكمه، والإشراك به في عبادته والإشراك به في حكمه كلهما سواء

« ***Or, l'association à Allah dans Son jugement et l'association à Allah dans Son adoration indiquent tous deux une seule et même signification, et il n'y a aucune différence entre les deux.*** *En effet, celui qui suit un règlement autre que le règlement d'Allah ou qu'Allah n'a pas légiféré, ou une loi (qânoûn) opposée à la loi d'Allah qu'aurait mis en place un être humain, une telle personne s'est détournée de la lumière céleste qu'Allah fit descendre sur la langue de Son messager : Quiconque agit de la sorte est exactement comme celui qui adore une idole ou se prosterne pour une statue, il n'y a aucune différence entre les deux, de quelque angle que ce soit. Ils sont une seule et même personne, car tout deux sont idolâtres, associent à Allah : Celui-ci associe dans l'adoration et celui-là dans le jugement. Or, l'association dans l'adoration et dans le jugement sont une seule et même chose.* » Fin de citation.

Ceux-la au sujet desquels vous cherchez à polémiquer associent à Allah dans sont jugement, en se référant à des lois et légiférations qu'Allah n'a point permis, dans toutes les affaires des musulmans.

Pourquoi êtes-vous si durs à l'encontre des adorateurs de tombes qui détournent leur adoration pour autre qu'Allah, alors que vous défendez ceux qui détournent le jugement à autre qu'Allah, ne sont ils pas d'après ces versets et les paroles du cheikh une seule et même personne ?

Ceci est claire pour celui qui n'a point été empoisonné par les savants du mal et leurs ambiguïtés, ou comme le dit aussi cheikh Al Chanquiti dans son interprétation du Coran « Adhwâ Oul Bayân » volume 3 page 259,

au sujet de la parole d’Allah : « Et ils n’associent personne à Son jugement » (sourate 18 verset 26):

وبهذه النصوص السماوية التي ذكرنا يظهر غاية الظهور: أن الذين يتبعون القوانين الوضعية التي شرعها الشيطان على ألسنة أوليائه مخالفة لما شرعه الله جل وعلا على ألسنة رسله صلى الله عليهم وسلم، أنه لا يشك في كفرهم وشركهم إلا من طمس الله بصيرته، وأعماه عن نور الوحي مثلهم

Traduction relative et rapprochée :

« …Et il apparaît de la plus claire façon d'après ces textes divins que nous venons de citer, que ceux qui suivent les lois forgées que leur a légiféré Satan par la langue de ses alliés (parmi les humains), et qui contredisent ce qu’Allah ‘azza wa djall a légiféré par la langue de Son messager salla llahou ‘alayhi wa sallam, qu’il ne fait aucun doute de leur mécréance et de leur idolâtrie si ce n’est pour celui à qui Allah a voilé la vue et a rendu aveugle de la lumière de Sa révélation, tout comme eux. »

Ne voyez-vous donc pas que ceux là ont délaissé le Jugement d'Allah pour la démocratie ?

Un musulman fait-il cela ? Un musulman peut-il par exemple juger entre les gens avec l'évangile ? ou une loi abrogée à la place de celle révélé au dernier des messagers ?

ويقول ابن كثير رحمه الله تعالى: (فمن ترك الشرع المحكم المنزل على محمّد بن عبد الله خاتم الأنبياء وتحاكم إلى غيره من الشرائع المنسوخة؛ كفر ، فكيف بمن تحاكم إلى الياسا وقدمها
عليه من فعل ذلك كفر بإجماع المسلمين

البداية والنهاية: 13/119.

traduction relative et rapprochée :

Ibn kathir dit : *Celui qui délaisse la loi claire descendue sur Mohammed fils de 'Abd Allah le sceau des prophètes et cherche le jugement auprès d'autres lois parmi les législations abrogées, abjure sa foi, Alors que dire de celui qui cherche le jugement dans le yäsiq (loi de Gengis Khan) et la rend prioritaire ? Celui qui fait cela est un mécréant et ceci à l’unanimité des musulmans* » Al Bidâya wan nihâya 13/128

البداية والنهاية: 13/119.

قال ابن حزم رحمه الله تعالى: (من حكم بحكم الإنجيل ممّا لم يأت بالنص عليه وحيٌ في شريعة الإسلام؛ فإنّه كافر مشرك خارج عن الإسلام)

*L'imam I***bn Hazm (rahimahoullah) a dit :** *"Celui qui juge avec la loi de l'évangile, concernant laquelle aucun texte de la révélation n'a confirmé dans la loi islamique, et bien il est mécréant idolâtre qui sort de l'islam "*

Si celui qui juge avec une loi de l'évangile ou une loi abrogé à la place de la loi islamique est mécréant idolâtre, mais qu'en est-il alors de celui délaisse la loi du Créateur pour celle des créatures (la démocratie) ?

Est-ce ceux là que vous vous acharné à défendre ? Ceux qui rendent licite le haram et haram le licite ?

(والإنسان متى حلّل الحرام المجمع عليه أو حرّم الحلال المجمع عليه أو بدّل الشرع المجمع عليه؛ كان كافراً باتّفاق الفقهاء).

« *Lorsqu’un homme rend permis une chose unanimement interdite, ou au contraire interdit une chose unanimement permise, ou remplace la loi unanimement reconnue est un mécréant à l’unanimité des érudits.* » Majmoû‘ Fatâwâ Ibn Taymiya 3/267

Ne sont-ils pas ces houkkam, qui pour certains interdisent le port du voile, autorisent la vente d'alcool, de porc, tolèrent les homosexuelles, les apostat qui changent de religions ainsi que les sorciers, rénovent les mausolées et mettent des gardes qui les protègent et j'en passe... ?

Ceux qui se sont alliés aux mécréants contre les musulmans dans la prétendue "guerre contre le

terrorisme" afin de soumettre le monde entier à leur divinité "la démocratie" ?

« *Ô croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes*. » Sourate 5 verset 51

Sont-ils croyants pour vous ceux qui trahissent la oumma en soutenant les croisées contre vos frères ?

« *S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers.* » Sourate 5 verset 81

Choisissez votre camps avant qu'il ne soit trop tard ! Ne faites pas comme ces militaires et policiers qui combattent dans leur rang et qui par la suite sont la cible des moujâhidines, car est-il musulman celui qui combat dans le rang du tâghout?

"Les croyants combattent dans le sentier d' Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tâghoût. Eh bien, combattez les alliés du Diable, car la ruse du Diable est, certes, faible" Sourate An-Nisâ'> Verset 76

Choisissez votre camps et cessez de défendre les traîtres de peur d'être de ceux qui ne boiront pas du bassin en compagnie du messager :

« Des émirs qui viendront après moi et ne suivront pas ma Sounna, ni ma Guidée. Celui qui les déclarera véridiques dans leurs mensonges, et les aidera dans leurs injustices, ne sera pas des miens et je ne suis pas des siens, et il ne viendra pas boire à mon bassin. Et celui qui ne croira pas en eux, dans leurs mensonges, et ne les aidera pas dans leurs injustices, sera des miens et je suis des siens, et il viendra s'abreuver à mon bassin »

(Hadith authentifié par ‘ibn Hadjar, rahimahoullah, ainsi que par al-Albani)

Ensuite...

Qu'elle est donc la plus grande fitna pour vous ? Cette fitna que vous craignez tant ? Que soit versé le sang afin que l'on puisse rétablir le khalifa ? Mais cela n'est pourtant rien d'autre que la voie du jihad empruntée par le messager pour que vous et nous puissions aujourd'hui attester que nul ne mérite d'être adoré en dehors d'Allah.

Cela ne peut se faire que par la voie de la prêche au tawhid pur, d'un jihad qui serait remplis de sacrifices, de sang et de peur, dans laquelle les musulmans tuent et se font tuer.

"Certes Allah a acheté des croyants leurs âmes et leurs biens en échange du Paradis, ils combattent dans le sentier d'Allah, tuent et se font tuer..." (9:111).

Le jihad ne peut être la réelle fitna ! non ! Le jihad bien au contraire est le seul moyen de mettre un terme à la plus grande fitna, qui n'est qu'autre que l'association !

{Et combattez-les jusqu'à ce qu'ils ne subsiste plus de fitna (d'association) et que la religion soit entièrement à Allah.. .}

Alors quelle est la plus grande fitna ? le sang versé ou l'association à Allah ?

Allah nous dit : "La fina (le koufr) est pire que le meutre" (baqara.191)

"la fitna est plus immense que le meutre" (baqara 217)

Cheikh Souleymâne ibn Sahmân nous dit dans Dourar As-Saniyya 10/510:

إذا عرفت أن التحاكم إلى الطاغوت كفر، فقد ذكر الله في كتابه أن الكفر أكبر من القتل، قال: {وَالْفِتْنَةُ أَكْبَرُ مِنَ الْقَتْلِ} ، وقال: {وَالْفِتْنَةُ أَشَدُّ مِنَ الْقَتْلِ} ، والفتنة: هي الكفـر; فلو اقتتلت البادية والحاضرة، حتى يذهبوا، لكان أهون من أن ينصبوا في الأَرْض طاغوتًا، يحكَم بخلاف شريعَةَ الإسلامَ، التي بعَث الله بها رسوله صلى الله عليه وسلم.

traduction relative et rapprochée :

« Lorsque tu auras compris que demander le jugement du Tâghoût est une mécréance, et bien (saches) qu'Allah nous a certes annoncé dans Son Livre que la mécréance est plus grave que le meurtre, Il dit : « La fitna est plus immense que le meurtre » Et : « La fitna est pire que le meurtre. »

Or, la fitna ici c'est la mécréance. *De ce faite, si tous les bédouins et les citadins s'entretuaient jusqu'à disparaître, cela serait moins grave que si on nommait sur terre un seul Tâghoût qui juge à l'encontre de la loi de l'Islam, qu'Allah a envoyé avec Son messager " (fin de citation)*

Médite bien, ô toi qui suit les salafs, cette fitna n'est-elle pas celle qui domine aujourd'hui, et encore... le cheikh parle ici d'un seul tâghout qui juge sur terre à l'encontre de la loi d'Allah, ***que dire de notre situation que seul un aveugle entêté ne peut voir, et qui est qu'à la tête de tous les "pays musulmans " il y a malheureusement un tâghout qui gouverne avec une autre législation que celle d'Allah.***

Au lieu de polémiquer en leur faveur comme vous le faites, conformez-vous aux paroles des salafs que vous prétendez suivre **comme la parole d'ibn Kathir :** *« Quiconque fait cela est un mécréant qu'il est obligatoire de combattre jusqu'à ce qu'il revienne à la loi d'Allah et de Son messager, et qu'il l'applique que ce soit dans les petites ou grandes affaires. »*

Si sa parole concerne le fait de combattre ceux qui font prévaloir un livre de lois comme le Yâsiq sur la chari'a à son époque, mais que dire alors de ceux qui font prévaloir la démocratie sur la chari'a à notre époque ? Ne raisonnez-vous donc pas?

Pour finir sachez, que nous ne sommes pas des khawârijs ni nous, ni nos savants, ni les moujâhidines comme vous le prétendez.

Mais même,en admettant que cela soit véritablement le cas, avez-vous vraiment une excuse pour nous combattre comme vous le faites et laisser en paix les apostats ?

Comme le dit notre honorable cheikh Abou Mohammad al Maqdissi à la fin de son ouvrage "tabsîr al 'ouqala":

"*Qu'Allah fasse miséricorde aux savants malikites parmi les gens de la sunna aux maghreb, quelle bonne compréhension fût la leur, lorsqu'ils sortirent combattre les apostats de Banî 'Oubeïdillah Al Qaddâh, ceux qui gouvernèrent l'Egypte et le Maghreb tout en manifestant la mécréance claire. Personne parmi ces savants n'hésita quant au bien-fondé de les combattre sous l'étendard des véritables khawârij, le jour où Aboû Yazîd Al Ibâdy (de la secte des ibâdiya) sortit contre les (Gouverneurs) 'Oubeïdiyines. Lorque certains les critiquèrent et les blâmèrent à ce sujet, ils répondirent : "Nous combattons aux cotés de ceux qui ont désobéi à Allah, ceux qui mécroient en Allah". Ils dirent (également) : " Les Khawârij font partit des gens de la qibla, tandis que les Bénou 'Oubeïd n'en font guère partis* "

(source siyar a'lâm an-noubala 15/154)

(fin de citation du cheikh Aboû Mohammad)

Quelle est votre excuse ô "salafis" ne voyez-vous donc pas que votre minhaj est la religion du irja qui plaît aux gouverneurs ?

Et Nadr [grand mouhaddith des salafs] a certes été véridique par sa parole quand le Ma3moun le questionna à propos du irja, il répondit : "C'est la religion qui convient aux rois, avec lequel ils atteignent leurs désirs mondains, et par lequel ils lèsent leur religion". [fin de citation]

Pour conclure le tout:

Vous critiquez les moujâhidines qui combattent les croisés qui ont envahi les terres des musulmans, alors que dans cette situation le jihad est fard 'ayn (obligation individuelle comme le souligne **ibn Qoudâma Al Maqdissi dans le Moughni**:

« Le Djihad devient Fard 'Ayn dans l'une des trois situations:

1- Quand l'ennemi attaque par surprise le pays des musulmans, le Djihad devient alors Fard 'Ayn pour les habitants de ce pays si ils constituent une défense suffisante(qamat al Kifâya). Dans le cas contraire, il est obligatoire pour ceux qui sont proches d'eux (les pays alentours) de combattre à leur cotés et de rester debout dans leur rangs, et si la défense n'est toujours pas suffisante avec ceux qui sont proche d'eux, alors l'obligation s'étend à ceux qui se trouvent plus éloignés, jusqu'à ce que

l'obligation s'applique à tous les musulmans»

2- Si les deux armées se rencontrent face à face, le Djihad devient alors Fard 'Ayn et personne ne doit fuir le combat.

3-Quand le musulman est appelé au combat. Si le détenteur de l'autorité musulmane appelle les musulmans au combat, il n'est permis à aucun musulman de négliger cet appel car ils doivent combattre les croisés. Si par contre, le musulman est appelé à combattre pour défendre une quelconque forme de sectarisme, alors l'obéissance ne lui incombe plus, il doit être appelé à combattre uniquement pour élever la parole d'Allah.(fin de citation)

Si vous méditiez ne serait-ce que sur le premier cas, vous vous apercevriez qu'il coïncide parfaitement avec ce que nous vivons actuellement. Le jihad est donc fard 'ayn.

Les savants sont unanimes concernant le fait que le jihad de défense ne nécessite pas l'autorisation du gouverneur mais que tout les musulmans doivent faire leur maximum pour repoussez l'ennemi.

Mais vous, les prétendus "héritiers des salafs", ce qui m'étonne le plus de votre part, ce n'est pas tant d'attendre la permission du gouverneur pour que les musulmans aient le droit de combattre -même si cela contredit le consensus des érudits- mais plutôt le fait que vous attendiez la permission du tâghout lui-même.

Concernant nos savants que vous dénigrez et insultez :

Sachez qu'ils ne font que suivre la voie de leurs prédécesseurs qui ont appelé au tawhid pur, ainsi qu'au jihad quand cela était nécessaire, comme par exemple cheikh Al Islam contre les tatars, les savants Malikites contre les gouverneurs 'Oubeïdiyines ect...

Nos savants qui sacrifie leurs vies et leurs familles et finissent en prisons pour avoir dénoncé et blâmé la traîtrise des gouverneurs, et appelé les musulmans à délivrer les lieux saints de l'islam des mains des juifs et des croisés comme notre héros Salâhou Din.

Retenez vos langues contre nos savants, ou alors au minimum dans le cas contraire, ne nous rabâchez pas que " ***la chair des savants est empoisonnée***" alors que paradoxalement vous manger celles de nos savants.

La chair de vos savants est empoisonnée, alors que celle de nos savants est savoureuse ? Quel paradoxe !

Remarque, je pense que ce n'est pas la chair de vos savants qui est empoisonnée, mais bien leurs fatâwas qui se dresseent tel un mur devant celui qui voudrait établir un véritable état islamique et mettre fin à cette situation humiliante qu'est la notre.

Et pour finir, concernant notre cas et le votre, je dirais:

Efforçons-nous plutôt de plaire à Allah, notre Créateur, en luttant dans Son sentier car : Ô vous les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est immense et omniscient. (Sourate al-Maidah ; 54)

Toutes les louanges appartiennent à Allah, que Sa paix et Ses bénédictions soient sur le plus noble des messagers, notre prophètes Mohammed, ainsi que sur sa famille et tout ces compagnons.

Votre frère en Allah Aboû Oussâma.